



## LES OBJECTIONS DES ENCADRANTS

<p>Ça se passe bien dans le travail. L'équipe marche bien. On se débrouille, on fait avec.</p>	<p>Oui, mais on risque des incidents, ou plus des accidents, à cause du changement de matériel, de produits, de procédure. L'encadrant a une obligation d'informer en matière d'hygiène-sécurité et de vérifier la compréhension et l'application des règlements, des procédures.</p>
<p>S'il y a des formations, je ne peux plus assurer le service.</p>	<p>Quand il y a d'autres formations, des absences, on trouve des solutions.</p>
<p>Qu'est ce que le service va y gagner ?</p>	<p>Le statu quo peut entrainer des problèmes (voir plus haut). On va gagner en qualité, on va monter en compétences. L'information circulera mieux dans les 2 sens. Le salarié fera gagner du temps à ses collègues.</p>
<p>C'est un problème personnel, ça ne me regarde pas. Je ne veux pas aborder cette question avec lui pour ne pas le mettre en difficulté.</p>	<p>On ne peut pas prédire le fonctionnement et les besoins de l'entreprise, par exemple dans 5 ans : ça peut poser un vrai problème de compétences. Si vous voulez une montée en compétences techniques, c'est indissociable de lire, écrire, compter dans les activités professionnelles.</p>